BULLETIN D'INSCRIPTION

CSTB FORMATION

→ Stage (1 BULLETIN PAR STAGE)

Titre :

Code : Date : Tarif (net de taxes) :

→ Participant(s)

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ E-mail _____

Tél. _____ Fax _____

→ Entreprise

Raison sociale _____

Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

N°Siret _____ N°TVA _____ Code APE _____

Nom du responsable de formation _____

Tél. _____ E-mail _____

Filière

- ☐ Aménageur/SEM
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Architecte
- ☐ Bureau d'étude
- ☐ Économiste
- ☐ Maîtrise d'oeuvre
- ☐ Fabricant / Négociant
- ☐ Entreprise de construction
- ☐ Exploitant
- ☐ Expert assurance / judiciaire
- ☐ Bureau de contrôle
- ☐ Formation / Enseignement
- ☐ Autre, précisez :

.....

Adresse de convocation du stagiaire (si différente) _____

→ Facturation

Prise en charge de la formation par OPCA (organisme paritaire collecteur agrée) :

☐ si oui : **envoi de la facture à l'OPCA**

Nom et adresse _____

_____ Nom de votre contact _____ Tél. _____

* OPCA : AGEFOS, FAFIEC, FORCEMAT
Un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir par courrier de sa part **avant le début de la formation**.
Dans le cas contraire, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

☐ si non : **envoi de la facture à l'entreprise**

Adresse de facturation **si différente de l'entreprise** _____

MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION :

→ de préférence par fax 01 40 50 29 53 ou par courrier
CSTB formation 4, av. du Recteur Poincaré 75782 Paris cedex 16
Téléphone : 01 40 50 29 19 / Mail : cstb-formation@cstb.fr
N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ* : 1175 025 8675 /
SIRET : 77568822900027 / CODE APE : 72192

Date _____

Signature et cachet de la société :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DU CSTB La convention de formation, qui vous est adressée à réception de votre inscription, doit impérativement nous être retournée signée et revêtu du cachet de l'entreprise avant le début du stage. Les demandes d'annulation sont formulées par écrit (email, fax ou courrier) et ne donnent pas lieu à facturation si elles sont reçues au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Le CSTB FORMATION se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre de participants insuffisant.

*ceci n'est pas agrément d'état